

AVEC



LE LABEL DIVERSITÉ, VALORISEZ

VOTRE ENGAGEMENT POUR PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS



Le Label Diversité a été créé par l'État en 2008 avec les partenaires sociaux et des experts.

Il vise à reconnaître l'engagement effectif, volontaire et durable d'un organisme pour prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines (recrutement, intégration, gestion des carrières...) tout en prenant en compte son contexte d'intervention (ancrage territorial, relations fournisseurs, clients, usagers).

Accessible aux entreprises, associations, ministères, établissements publics et collectivités territoriales,

le Label Diversité s'intéresse à la diversité sous toutes ses expressions, au travers des 20 critères de discrimination définis par la loi, à savoir : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'appartenance – réelle ou supposée – à une ethnie, à une nation, à une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, l'appartenance ou non à une religion déterminée, l'apparence physique, le patronyme, le lieu de résidence, l'état de santé et le handicap.

Le Label Diversité ••

- **promeut** des valeurs humaines fédératrices ;
- **contribue** et accompagne le dialogue social ;
 - **favorise** l'ancrage local ;
- **reflète** la diversité des clients et/ou usagers, et plus généralement de la société française.

Il encourage ainsi l'amélioration continue de la gestion des ressources humaines, porte l'image d'organisations socialement innovantes et participe de la performance économique.



Un Label piloté par l'État et mis en œuvre par AFNOR Certification

Par les exigences qu'il porte, **le Label Diversité est au cœur des préoccupations du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**. Compte tenu de ses missions et de ses échanges permanents avec les acteurs économiques, **la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) en assure le pilotage pour les entreprises, en lien avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour les administrations :**

- suivi, promotion et évolution du Label Diversité, en lien avec les membres de la commission et les organismes déjà labellisés ;
- préparation et présidence des commissions ;
- remise officielle du Label Diversité.

www.emploi.gouv.fr

Comment obtenir le Label Diversité ?

Le dossier de l'organisme est soumis à une **procédure d'audit et d'évaluation** fondée sur un cahier des charges, mis en œuvre par AFNOR Certification, et **adapté aux différents types d'employeurs**.

S'il répond aux critères, le dossier est soumis à la validation d'une commission nationale où siègent les partenaires sociaux, les représentants de l'État et un collège d'experts (DRH). Attribué pour une durée de 4 ans, son renouvellement est soumis à une procédure de contrôle à mi-parcours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

TPE/PME •• sandrine.girardel@afnor.org et thierry.desmee@afnor.org
Grands comptes industriels •• anne.benady@afnor.org
Services intellectuels et Fonctions publiques •• patrice.labrousse@afnor.org

Combien d'entreprises et organismes labellisés Diversité ?

Plus de 300

structures **labellisées**

(Grandes entreprises, TPE et PME, Ministères, villes,
établissements publics, associations)

859 000 salariés/agents couverts